

20 décembre 1999

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **SPÉCIALE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 8 novembre 1999 à 20:00 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER

PAUL M. ROLLAND

JEAN-GUY TARTE

ONIL COUTURE

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur le conseiller **JEAN-JACQUES BOISVERT** sont absent de leur siège.

Monsieur ANDRÉ BENOÎT, gestionnaire principale, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------------|----|--|
| 1999-12-522 | 1. | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR |
| 1999-12-523 | 2. | ADOPTION DU BUDGET, EXERCICE FINANCIER 2000 |
| 1999-12-524 | 3. | ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS, 2000-2001-2002 |
| 1999-12-525 | 4. | LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 835-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES, DE LA TAXES SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS ET DE LA TAXE D'AFFAIRES AINSI QUE DE LA COMPENSATION POUR LA FOURNITURE DE L'EAU, DE LA COMPENSATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES DÉCHETS VOLUMINEUX ET DE LA COMPENSATION POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2000 » |

13 décembre 1999

- 5 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1999-12-526 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

1999-12-522

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉ

1999-12-523

ADOPTION DU BUDGET, EXERCICE FINANCIER 2000

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER. **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget des revenus et des dépenses pour l'année 2000 au montant de **DIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX HUIT MILLE HUIT CENT QUARANTE-DEUX DOLLARS (10 798 842\$)** tel que détaillé ci-dessous :

20 décembre 1999

	BUDGET 2000	%	1999	ÉCART	%
<u>REVENUS</u>					
TAXES					
Taxes générales	5 484 512 \$	50,79%	5 353 692 \$	52,34%	130 820 \$ 2,44%
Taxe sur les immeubles non résidentiels	2 564 756 \$	23,75%	1 561 112 \$	15,26%	1 003 644 \$ 64,29%
Taxes – autres	11 302 \$	0,10%	13 429 \$	0,13%	(2 127) \$ -15,84%
Eau	819 825 \$	7,59%	742 500 \$	7,26%	77 325 \$ 10,41%
Matières résiduelles	425 586 \$	3,94%	216 200 \$	2,11%	209 386 \$ 96,85%
Traitement des eaux usées	211 260 \$	1,96%	191 196 \$	1,87%	20 064 \$ 10,49%
Taxes de secteur	232 224 \$	2,15%	290 331 \$	2,84%	(58 107) \$ -20,01%
Taxe affaires	- \$	0,00%	844 838 \$	8,26%	(844 838) \$ -00,00%
TOTAL DES TAXES	9 749 465 \$	90,28%	9 213 298 \$	90,07%	536 167 \$ 5,82%
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	199 551 \$	1,85%	182 390 \$	1,78%	17 161 \$ 9,41%
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	844 832 \$	7,82%	828 796 \$	8,10%	16 036 \$ 1,93%
TRANSFERTS	4 994 \$	0,05%	4 995 \$	0,05%	(1) \$ -0,02%
TOTAL DES REVENUS	10 798 842 \$	100,00%	10 229 479 \$	100,00%	569 363 \$ 5,57%
<u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>					
ADMINISTRATIO N GÉNÉRALE	1 186 426 \$	14,80%	956 225 \$	12,43%	230 201 \$ 24,07%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 033 331 \$	12,89%	920 037 \$	11,96%	13 294 \$ 12,31%
TRANSPORT	1 308 830 \$	16,33%	1 269 328 \$	16,50%	39 502 \$ 3,11%
HYGIÈNE DU MILIEU	1 353 019 \$	16,88%	1 163 624 \$	15,13%	189 395 \$ 16,28%
SANTÉ ET BIEN- ÊTRE	26 710 \$	0,33%	24 967 \$	0,32%	1 743 \$ 6,98%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMEN T	388 070 \$	4,84%	418 733 \$	5,44%	(30 663) \$ -7,32%

LOISIRS & CULTURE	667 632 \$	8,33%	654 155 \$	8,50%	13 477 \$	2,06%
FRAIS DE FINANCEMENT	1 731 630 \$	21,60%	1 965 190 \$	25,55%	(233 560) \$	-11,88%
CONTRIBUTION RÉFORME TRUDEL	320 657 \$	4,00%	320 657 \$	4,17%	- \$	0,00%
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 016 305 \$	100,00%	7 692 916 \$	100,00%	323 389 \$	4,20%
<u>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</u>						
Remboursement en capital	2 525 585 \$		2 334 510 \$		191 075 \$	8,18%
Transfert aux activités d'investissement	10 272 \$		4 370 \$		5 902 \$	135,06%
TOTAL DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	2 535 857 \$		2 338 880 \$		196 977 \$	8,42%
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AVANT AFFECTATIONS	246 680 \$		197 683 \$		48 997 \$	24,79%
<u>AFFECTATIONS</u>						
Réserves financières et fonds réservés						
Réserve, disposition des boues	50 000 \$		50 000 \$		- \$	0,00%
Fonds de roulement	96 680 \$		147 683 \$		48 997 \$	33,18%
Total affectations	246 680 \$		197 683 \$		48 997 \$	24,79%
EXCÉDENT NET	0 \$		0 \$		0 \$	

QUE le budget détaillé et déposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le greffier publie un document explicatif du budget dans un journal local conformément à la Loi.

ADOPTÉ

1999-12-524

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS,
2000-2001-2002**

20 décembre 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2000-2001 et 2002, soit adopté tel que déposé et qu'il fasse partie intégrante de la présente résolution.

PROGRAMME TRIENNALE D'IMMOBILISATIONS 2000-2001-2002

Titre du projet	2000	2001	2002	Années subséquentes	Total
Administration Générale					
Équipements informatiques et logiciels	43 016 \$				43 016 \$
Système téléphonique			13 000 \$		13 000 \$
Total	43 016 \$	- \$	13 000 \$	- \$	56 016 \$
Sécurité publique					
Équipements policiers	11 762 \$				11 762 \$
Équipements informatiques et Logiciels		14 780 \$			14 780 \$
Véhicule de police		33 000 \$			33 000 \$
Agrandissement poste de police			75 000 \$		75 000 \$
Équipements pompiers	45 397 \$	29 448 \$	29 448 \$		104 293 \$
Camions			230 050 \$	402 587 \$	632 637 \$
Total	57 159 \$	77 228 \$	334 498 \$	402 587 \$	871 472 \$
Transport					
Équipements informatiques et logiciels	9 792 \$	15 356 \$			25 148 \$
Chemin, trottoir, rues, routes	13 477 \$	75 000 \$	72 350 \$	72 350 \$	233 177 \$
Travaux de pavage	190 000 \$	125 000 \$	75 000 \$	303 455 \$	693 455 \$
Travaux pluviaux Deux-Montagnes		50 000 \$			50 000 \$
Pont et viaducs	50 000 \$	50 000 \$	10 000 \$		110 000 \$
Viaduc sortie 78 (sécurité et piste cyclable)		85 000 \$			85 000 \$
Équipements	8 992 \$			14 378 \$	23 370 \$
Camions	92 019 \$				92 019 \$
Neige usée – étang décantation		100 000 \$			100 000 \$
Réaménagement Champlain – Stanstead				300 000 \$	300 000 \$
Total	364 280 \$	500 356 \$	157 350 \$	690 183 \$	1 712 169 \$
Hygiène du milieu					
Protection du Lac	10 000 \$	15 000 \$			25 000 \$

Bromont					
Revitaliser stations de pompage			160 000 \$	160 000 \$	320 000 \$
Équipements	29 000 \$	8 000 \$		4 600 \$	41 600 \$
Télémetrie	15 000 \$				15 000 \$
Total	54 000 \$	23 000 \$	160 000 \$	164 600 \$	401 600 \$
Aménagement, urbanisme et Développement					
Géomatique	45 688 \$				45 688 \$
Affichage (autoroutier)	50 000 \$	25 000 \$			75 000 \$
Concept d'affichage directionnel	20 000 \$		5 000 \$		25 000 \$
Centre d'information de Bromont				100 000 \$	100 000 \$
Total	115 688 \$	25 000 \$	5 000 \$	100 000 \$	245 688 \$
Loisirs et culture					
Aménagement des parcs	8 500 \$			160 000 \$	168 500 \$
Réfection de la toiture de l'aréna	100 000 \$				00 000 \$
Piste cyclable		20 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	100 000 \$
Centre communautaire		48 000 \$	59 500 \$	10 500 \$	18 000 \$
Total	108 500 \$	68 000 \$	99 500 \$	210 500 \$	486 500 \$
Total des immobilisations	742 643 \$	693 584 \$	769 348 \$	1 567 870 \$	3 773 445 \$

Financement	2000	2001	2002		Total
Fonds des parcs	8 500 \$				8 500 \$
Fonds de roulement	273 540 \$	208 000 \$	262 000 \$		743 540 \$
Participation de tiers	38 449 \$	9 816 \$	163 183 \$		211 447 \$
À même le surplus accumulé	422 154 \$	475 768 \$	344 165 \$		1 242 087 \$
Financement ultérieur à 2002				1 567 870 \$	567 870 \$
Total	742 643 \$	693 584 \$	769 348 \$	1 567 870 \$	3 773 445 \$

Aucune dette ne sera contractée pour réaliser les immobilisations.

ADOPTÉ

1999-12-525

LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 835-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES, DE LA TAXES SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS ET DE LA TAXE D'AFFAIRES AINSI QUE DE LA COMPENSATION POUR LA FOURNITURE DE L'EAU, DE LA COMPENSATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES DÉCHETS VOLUMINEUX ET DE LA COMPENSATION POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2000 »

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

20 décembre 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 835-99 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES, DE LA TAXES SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS ET DE LA TAXE D'AFFAIRES AINSI QUE DE LA COMPENSATION POUR LA FOURNITURE DE L'EAU, DE LA COMPENSATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES DÉCHETS VOLUMINEUX ET DE LA COMPENSATION POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2000 »

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Roger Bourque s'informe sur le remboursement de la dette. Il souligne l'augmentation du budget dans certains services. Il demande des informations sur le fonds de roulement. Il commente la réfection de la toiture de l'aréna.
- Monsieur Brassard demande des informations sur la collecte sélective.

1999-12-526

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER

**LA PAGE 424 EST LA DERNIÈRE PAGE DU LIVRE DES PROCÈS-
VERBAUX POUR L'ANNÉE 1999**